

MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION 2003 AU BENIN

**ALLOCUTION DU MTCA A L'OUVERTURE DE L'ATELIER DE
VALIDATION DU RAPPORT D'ETAT DES LIEUX SAUVEGARDE DU
PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL AU BENIN**

Cotonou, le 17 mars 2020

Monsieur le Directeur du Bureau régional de l'UNESCO,

Madame la Secrétaire générale de la Commission nationale béninoise pour l'UNESCO,

Monsieur le Secrétaire général du Ministère du tourisme, de la culture et des arts,

Madame et Messieurs les membres du Cabinet du Ministre du tourisme, de la culture et des arts,

Messieurs les Directeurs centraux et techniques et Organismes Sous Tutelle du Ministère,

Mesdames et Messieurs, en vos rangs et qualités respectifs,

Je voudrais tout d'abord adresser les salutations de Monsieur Jean- Michel ABIMBOLA, Ministre du tourisme de la culture et des arts que je représente, à toute la délégation de l'UNESCO à l'occasion du présent atelier de restitution et de validation du document sur l'état des lieux pour la sauvegarde de notre patrimoine culturel.

Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez, le monde entier vit de nos jours au rythme de l'épaississement du tissu patrimonial avec l'entrée en vigueur en 2006 de la Convention portant sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Cette Convention marque une révolution majeure dans notre rapport à la chose culturelle puisqu'elle nous permet

désormais de prendre en compte l'essence même de notre identité culturelle.

C'est conscient de cette situation que le Bénin, en collaboration avec l'UNESCO, à lancer la réalisation de l'état des lieux pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel béninois.

Cette activité consiste à exprimer les besoins techniques, intellectuels, humains, financiers et d'assistance internationale nécessaires à la sauvegarde et à la valorisation de nos traditions et expressions orales, de nos arts de spectacle, de nos pratiques, rituels et événements festifs, de nos connaissances liées à la nature et à l'univers, puis de nos savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.

Le présent atelier s'inscrit dans le cadre de la validation du document sur l'état des lieux pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Les travaux de validation devront nous permettre de mieux apprécier les résultats des données collectées auprès des communautés détentrices du patrimoine culturel immatériel et d'exprimer de façon claire nos besoins.

Par cette activité, notre pays entend œuvrer davantage pour la mise en œuvre de la Convention 2003. C'est le lieu de remercier une fois encore l'UNESCO pour son appui constant.

Je voudrais par la même occasion inviter Monsieur le Directeur régional de l'UNESCO, à bien vouloir transmettre toute notre gratitude à cette prestigieuse

Organisation pour son soutien de tous les temps, non seulement pour la présente activité mais aussi pour la mise en route récente du processus d'extension de l'inscription du paysage culturel Koutammakou sur la liste du patrimoine mondial, tout comme pour le lancement dans les tous prochains jours du dossier d'inscription des Sites marquants de la Route de l'esclave au Bénin.

Je voudrais également remercier Monsieur Lambert BONEZOU, expert mandaté par l'UNESCO, pour son appui technique aux services compétents du ministère.

Mesdames et Messieurs,

Je garde la profonde conviction qu'au regard de vos qualités intellectuelles et

professionnelles, ce rapport sera examiné au peigne fin et recueillera sans nul doute des observations et contributions enrichissantes.

Je reste donc persuadé que de cet atelier sortiront des propositions pertinentes pour l'amélioration du document en vue de la promotion et de la valorisation de notre patrimoine culturel.

C'est sur ces mots, que je déclare ouvert, ce mercredi 17 mars 2021, l'atelier de restitution et de validation du document sur l'état des lieux de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel du Bénin.

Je souhaite plein succès à vos travaux !

Je vous remercie.